



Bulletin d'inFORMATION syndical

Sommaire : Les « news » du CSE-C de septembre ;
L'avenir de VPF vu par la Direction ;
Vous avez dit télétravail ?
Votre avis nous intéresse...

CSE-Central du 22 septembre, en bref...

Nous pourrions résumer ce CSEC en disant « Il y a du bon et du mauvais » ...

Côté éléments positifs :

La charge globale en France chez Alstom est importante, avec toutefois une situation inégale entre sites à l'exemple de LRH qui connaît un trou de charge assez important. Selon la Direction Générale, il est très possible que nous ayons atteint un « pic » au niveau de la quantité de travail (Le marché du Ferroviaire a toujours été cyclique).

Les recrutements ont été importants, d'autres sont à prévoir, surtout au niveau des bureaux d'études. Au global sur la seule année 2020, malgré le COVID, l'effectif total sur Alstom Transport SA est passé de 9 684 CDI à 10 066 (sans compter la filiale Alstom Crespin qui a aussi embauché). Concernant Alstom-VPF, l'effectif en CDI a augmenté de 9,5% sur la seule année 2020.

Côté éléments négatifs :

Les événements donnent raison à FO => Le rachat de Bombardier Transportation, tel qu'il était prévu, était bel et bien risqué, notamment financièrement et les résultats sont fortement impactés par cette acquisition. **Pour FO, les salariés ne doivent pas subir, tant sur les salaires que sur les conditions de travail, des erreurs d'appréciations de la situation de Bombardier avant le rachat.**

La stratégie liée à l'intégration des ex-Bombardier (synergies, devenir des sites, etc...) reste très vague, la Direction étant peu loquace sur ce point malgré les demandes syndicales (*La Direction Locale a cependant « lâché » quelques informations => voir ci-après le chapitre VPF*).

Toujours côté activité économique, les problèmes d'approvisionnement restent très présents et pas seulement à cause de la situation mondiale de dépendance vis-à-vis des pays d'Asie : la sous-traitance d'une partie des activités logistiques à GCA (projet « one log ») n'a pas encore atteint le degré de fiabilité souhaité et il y a aussi des retards liés à des non-qualités fournisseurs...

L'ambiance et les conditions de travail ont aussi été abordés lors de CSE-C : à noter que sur l'année écoulée, si le nombre d'arrêt de travail a diminué, en revanche leurs durées ont augmenté... Pas sûr que le COVID soit la seule explication !

L'avenir de VPF vu par la Direction

Lors du CSE local de VPF, la question de la stratégie industrielle liée à notre établissement a été soulevée : En quelques lignes la réponse de notre direction locale...

Coté stratégie :

Le regroupement des Bureaux d'Etude de Crespin et VPF, a été, plus ou moins « annoncé ». Celui-ci aurait lieu « après le projet MI20 ». Précision importante : Il s'agirait d'un regroupement « fonctionnel » et non « géographique ». A noter aussi que 800 000 heures d'études sont prévues dans les pays low-cost (augmentation de 30%). Certains « *work-packages* » pourraient être sous-traités à des prestataires pour faire face à la surcharge si elle se confirme...

L'établissement de VPF doit devenir le spécialiste Métro et Trains régionaux à forte capacité (*ce qui change par rapport à 2018 ou c'était « Métro et trains Suburbains »*). Pour la partie « Métro », cela concernerait exclusivement ceux avec financement français ET d'un « niveau de complexité important » (*les « simples métros » c'est pour les pays low-cost*). Aujourd'hui Alstom, avec la filiale Crespin, représente 100% du marché en France.

Globalement pour VPF : grosse visibilité de charge coté production (avec les options), coté BE le positionnement sur les offres pour l'Allemagne permet de compenser la baisse prochaine des nouvelles offres en France. La direction locale précise qu'il faut aussi travailler à l'export...

A noter que pour VPF, les options potentielles des commandes prises pour la France sont prépondérantes (et donc indispensables) par rapport au total France (Crespin compris) Crespin participant toutefois aussi sur des Projets « VPF ».

Coté effectif sur notre établissement 2000 salariés sont « présents », intérimaires et alternants compris mais hors prestataire intramuros (chiffres septembre).

Intéressement VPF

Concernant la prime « prévue » pour l'année prochaine, les résultats, à ce jour, **non définitifs**, s'annoncent nettement plus mauvais que la précédente... notamment vu les retards sur certains projets...

Activités Sociales et Culturelles

Pour la 2^{ème} année consécutive, les représentants des 3 syndicats (FO, CGT, CFE-CGC) se sont mis d'accord pour une redistribution exceptionnelle des sommes prévues pour d'autres activités (non utilisées cause COVID) sous la forme notamment d'un bon d'achat de fin d'année fortement majoré (au maxi de ce que permet l'URSSAF).

Vous avez dit télétravail ?

L'arrêt du TAD « COVID » et le passage à un Travail A Domicile « normal » dont les règles sont fixées par un accord a amené certaines questions chez des salariés... FO vous répond :

- Si le nombre de jour de TAD réellement effectué dans le mois est inférieur à ce qui a été acté, d'un commun accord, entre le manager et le salarié que se passe-t-il au niveau de l'indemnité ? => L'indemnité prévue et versée reste la même que celle prévue à l'avenant, du moment que le salarié exerce son droit au TAD une fois dans le mois (1 jour ou 2 jours dans la semaine selon ce qui a été prévu dans l'avenant).
- Le Flex Office est-il prévu par l'accord TAD ? Comme déjà dit, la réponse est **NON** ! A ce propos, la position de la Direction locale est « curieuse » : selon elle, dans la mesure où le TAD reste réversible (arrêt sur demande du salarié par exemple), le fait d'avoir un bureau partagé ne serait pas du Flex-Office...

Votre avis nous intéresse... (et ce n'est pas nouveau !)

Si l'avis de nos adhérents est primordial, l'avis de l'ensemble des salariés est très important pour FO. C'est pourquoi au travers d'un « sondage ouvert » nous vous donnons la parole : Aucun sujet en rapport avec la condition de salarié n'est tabou ! Nous sommes, par exemple, très intéressés par :

- Votre déroulement de carrière chez Alstom ;
- Les conditions de travail sur Alstom-VPF ;
- Les « outils » numériques mis en place ces dernières années (AOS, NEO, etc...) ;
- La mise en place du télétravail : Y a-t-il eu un véritable échange avec votre manager ou pas, sur le choix des jours par exemple ?
- Etc...

Le syndicat FO s'engage à une stricte confidentialité sur l'identité des salariés qui participeront à ce « sondage ouvert » Une synthèse de vos retours sera publiée dans un prochain tract.

A remettre à votre délégué FO le plus proche ou à transmettre par mail à l'adresse syndicatfovpf@gmail.com

NOM/PRENOM (facultatif) : Service ou atelier (obligatoire) :

Votre avis, votre expérience, etc ... :

.....
.....
.....
.....
.....

